



Procès verbal de l'assemblée du 13 octobre 2023- Quartier N°2

L'assemblée débute à 18h30 en présence de 36 riverains du quartier concerné, de M BRUN Vincent et de M BUFFIER Philippe en leur qualité de référent de quartier et de M SINE Nicolas en sa qualité d'adjoint au maire et de Monsieur le Maire en deuxième partie de réunion pour répondre aux questions.

Un point est réalisé sur les demandes de la précédente réunion, certains points n'ont pas eu de réponses et vont être remontés vers la mairie notamment pour les points suivants :

- Persistance du problème de voirie avec la présence d'un bourelet en béton réalisé par un riverain sur le chemin de Rousseau,
- Présence d'un affaissement de la voirie en bas du chemin de plan pinet matérialisé par un piquet pourtant signalé depuis la première réunion,
- Demande de goudronnage du vallon des tubières,
- Eligibilité ADSL du lotissement la belle tubière, infrastructure qui n'a pas été prévue à la construction du lotissement,
- Problème des bus arrivants de Fayence et n'empruntant pas l'aire de retournement pour déposer les enfants,

Demandes des riverains :

- Demande de Mme BASTRIES d'un aménagement du terrain de foot en synthétique et d'une piste d'athlétisme,
- Demande de Monsieur MAZEAU d'éclaircir la gestion des déchets et de gérer les aménagements, seul un aménagement a été fait
- Demande de création d'un abri bus sur la RD4 à la jonction avec le chemin de Rousseau
- Demande de Monsieur BENSaid concernant le réseau pluvial du secteur plan pinet
- Mme Estelle ? air de jeu à proximité de chaque quartier et agrandir l'amplitude horaire de la garderie
- Demande de possibilité d'aménager 1m de passage sur le raidillon en pierre pour passer avec une poussette au fond du chemin des crêtes au croisement chemin de plan pinet menant aux écoles qui est un lieu de balade pour les riverains
- Chemin des culasses état lamentable
- Camion qui dépasse la surcharge, travaux en fin de chantier non fait chemin des crêtes et Rousseau
- Gros travaux sur la partie haute du chemin vers le réservoir d'eau, le chemin existe mais est très abîmé
- Chemin des culasses, les travaux devaient commencer en octobre, quand vont-ils commencer ?

Autres points à revoir :

Chemin de Rousseau / D4 : obligation de se détourner sur la gauche pour tourner à droite, protection des eaux de pluies, on ne peut plus se croiser, et d'autres maisons vont encore être construites

Audit du chemin de Rousseau concernant les eaux de pluies qu'en est-il ?

Quand les fournisseurs viennent, problème avec le fléchage et la numérotation, problème de l'énorme racine,

Faire attention avec les nouvelles constructions des positions des clôtures, 3 m de l'axe, réglementation pas respectée

14 nouvelles maisons vont être construites et doivent être à 3m de l'axe

Voirie classée dans le domaine public : alignement reste une grosse partie de voie privée

Pourquoi historiquement le linéaire de la voirie communale est dans le domaine privé ?

Les nouvelles constructions ne devraient pas être autorisées si pas d'accès (buffer)

Culasse problème de rupture de la canalisation, régie des eaux déjà intervenu réparation provisoire

Monsieur le maire rejoint la réunion en 2^{ème} partie.

Pour ce qui concerne le chemin des culasses, plan pluriannuel de travaux à hauteur de 70 000 euros prévu mais en attente de subvention, somme non disponible en trésorerie pour le moment.

En ce qui concerne le problème de canalisation dont la réparation est provisoire, il convient que les riverains fassent parvenir en mairie des photos pour que cette dernière puisse relancer le sujet auprès de la régie.

Le problème des caniveaux obstrués est remonté auprès du maire, ce dernier invite là encore les riverains à ne pas hésiter à faire remonter des photos.

Le problème d'élagage des arbres, un courrier a été adressé aux propriétaires mais sans suite, réponse de Monsieur le maire : le dossier a été confié à la police municipale, pour le moment il n'y a pas encore de retour, pour rappel au moment arbre : les agents d'astreintes sont intervenus tout de suite pour régler le problème

Il faut respecter une procédure, à savoir de contacter le propriétaire pour le mettre en demeure, qui a ensuite 15 jours pour répondre, il doit ensuite effectuer les travaux et au bout de 15 jours de nouveau un courrier adressé d'engager une entreprise sous un mois.

La commune peut effectuer les travaux et facturer au propriétaire.

Projet de la Garoute :

Le projet est présenté par le garde, invité par les représentants de quartier.

Il concerne la zone du lac du fratet et la piste des Escolles sur 57 Ha, zone qui est concernée par un arrêté de protection du biotope suite au développement du vallon des pins. Il s'agit d'une mesure compensatoire environnementale.

La construction du vallon des pins a en effet fait perdre une valeur environnementale sur la commune et il convient de réinvestir cette valeur manquante dans une autre zone de la commune.

Il convient de protéger les espèces rares animales et végétales et d'éradiquer les espèces envahissantes. Sont concernés les acacias et les chênes rouges d'Amérique.

Zone à haute valeur environnementale, obligation de suivi et de résultat sur 30 ans, concession pastorale sur la zone, plus concession de chasse, ça peut jouer sur le nombre de prélèvement d'animaux...

Inquiétude de l'accès à pied et à cheval ?

L'accès des véhicules sera restreint sur la piste des Escolles sauf pour les propriétaires de terrains qui bénéficieront d'une autorisation.

L'ONF tient un bureau d'études et il ne faut pas hésiter à faire remonter les éventuelles demandes.

Ordures ménagères :

Le nouveau système de récolte des ordures ménagères devrait aider à réduire les déchets.

Il est prévu un relevé d'ordure ménagères une fois par semaine et un relevé d'ordures relevant du tri sélectif deux fois par semaine. L'année 2024 sera une année de test. Il y aura la possibilité de modifier la taille du container soit 80L, soit 120 L soit 240 L. Le système fonctionnera à la levée et non au poids. Le village fonctionnera au badge.

Il est possible de garder les anciens containers pour un usage autre.

Eau potable :

Un réservoir supplémentaire dans la zone du Queyron est prévue mais pas avant l'horizon 2028-2035.

La réunion se termine à 20 h45

Les Référents :

L'adjoint au Maire Responsable
des référents du quartier 2

La secrétaire
de séance

BRUN V.

BUFFIER P.

SINE N.

MASULLI J.

